



COMMUNE DE WALSCHBRONN

# LE JEU de l'été

**COMMENT JOUER ?** Répondez à la question :

« Combien de décorations en forme de papillon notre ouvrier communal, Roland, a-t-il mis dans la commune ? » et déposez le coupon-réponse dans l'urne à la mairie aux heures d'ouverture au plus tard le 31 août 2023.

**QUELLES SONT LES CONDITIONS ?** Le jeu est réservé aux habitants de la commune. Un seul coupon-réponse par foyer. Des indices seront dévoilés sur le site de la commune [www.walschbronn.fr](http://www.walschbronn.fr) toutes les semaines.

**QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?** 3 gagnants se partageront 3 chèques-cadeaux d'une valeur de 30€ chacun pour respectivement l'Auberge du Château, l'épicerie Nominé et la boulangerie Bergdoll. Le tirage au sort parmi les bonnes réponses ou les réponses les plus proches aura lieu le vendredi 1er septembre à 18 heures en mairie.



COUPON-RÉPONSE POUR LE JEU DE L'ÉTÉ 2023

À déposer dans l'urne à la mairie au plus tard le 31 août 2023

**COMBIEN DE DÉCORATIONS EN FORME DE PAPILLON NOTRE OUVRIER COMMUNAL, ROLAND, A-T-IL MIS DANS LA COMMUNE ?**

Réponse :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....



MAIRIE de  
WALSCHBRONN

# REGLEMENT DU JEU DE L'ETE 2023

---

## **Article 1 : ORGANISATEUR**

Mairie de Walschbronn, 109 rue principale, 57720 Walschbronn.

## **Article 2 : REGLES DU JEU ET DATES DE VALIDITE**

Le jeu consiste à déterminer le nombre de décorations en forme de papillon que notre ouvrier communal, Roland, a mis dans la commune.

Les participants devront compléter le coupon-réponse du flyer, en y indiquant bien leur nom, prénom, adresse, téléphone, adresse mail et la réponse à la question. Il devra être déposé dans l'urne à la mairie aux heures d'ouvertures entre le **1<sup>er</sup> juillet 2023 et le 31 août 2023**.

Le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.

Le jeu est entièrement gratuit.

## **Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert à tous les habitants de la commune de Walschbronn et son annexe Dorst. Les flyers avec coupon-réponse seront distribués dans les boîtes à lettre.

Une seule participation par foyer (même adresse) est possible.

Ne sont pas autorisées à participer les personnes ayant collaborées à l'élaboration du jeu.

## **Article 4 : DOTATIONS ET MODE DE SELECTION DES GAGNANTS**

3 lots en forme de chèques-cadeaux sont mis en jeu (1 chèque-cadeau par gagnant) :

- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 30€ pour l'Auberge du Château
- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 30€ pour l'épicerie Nominé
- 1 chèque-cadeau d'une valeur de 30€ pour la boulangerie Bergdoll

Les 3 gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les bonnes réponses le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 18h en mairie de Walschbronn.

Si moins de 3 personnes ont trouvé la bonne réponse, les réponses les plus proches du résultat seront sélectionnées pour compléter le trio pour le tirage.

Les chèques-cadeaux seront remis aux gagnants présents le soir du tirage.

Les gagnants non présents seront avertis par la mairie. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 3 mois suivant le jour où il a été contacté, ne sera plus autorisé à réclamer son lot gagnant. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Le chèque-cadeau ne pourra être remplacé ou échangé contre une valeur ou un remboursement.

## **Article 5 : COLLECTE DES DONNEES**

Les informations personnelles collectées pour participer au jeu sont destinées exclusivement au bon déroulement du jeu afin de prendre en compte votre participation et de nous permettre de vous contacter dans le cas où vous gagneriez un lot. Elles sont donc obligatoires pour participer au jeu.

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins, ni transmises à des tiers, ni numérisées.



MAIRIE de  
WALSCHBRONN

---

## REGLEMENT DU JEU DE L'ETE 2023

Les coupons-réponses seront détruits après le tirage au sort.

Les gagnants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent jeu et sur le site internet de la commune l'identité des gagnants, à savoir le nom et prénom.

Cette autorisation est valable pendant 6 mois à compter de l'annonce des gagnants

### **Article 6 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Toute participation à ce jeu implique acceptation de ce règlement qui sera consultable en mairie et sur [www.walschbronn.fr](http://www.walschbronn.fr) durant le déroulement de ce jeu.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

### **Article 7 : RESERVE**

La mairie de Walschbronn se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Tout litige concernant l'interprétation de ce jeu sera réglé par Monsieur le Maire de Walschbronn.